

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

**COMMUNE D'OKOLA**

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

LEKIE DIVISION

**OKOLA COUNCIL**

GENERAL SECRETARY

CONTRACT BOARD

**DECISION MUNICIPALE N° \_\_\_\_\_/DM/CO/JO3.04/SG/SM/2026**

Portant attribution du marché passé après Dossier d'Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence N°001/AONO/CO/JO3.04/SG/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour les travaux de réhabilitation de trois tronçons de route dans certaines localités de la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre. (LOTS 1, 2 & 3).

**Lot 2 : Réhabilitation des tronçons NKOLPOBLE, NKODASSA, VOA I, VOA II, FEGMIMBANG, NKOWANIZE, ELIG-NDIOM, MEKAK**

**MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola**

**FINANCEMENT : BIF MINTP- EXERCICE 2026**

**Le Maire de la Commune d'Okola,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté N° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;

Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 5 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Lekie, Région du Centre ;

Vu la circulaire N°005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu le budget de la Commune d'Okola pour l'Exercice 2026 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence N°001/AONO/CO/JO3.04/SG/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour les travaux de réhabilitation de trois tronçons de route dans certaines localités de la Commune d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre. (LOTS 1, 2 & 3).

Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les ETS DENISE ET FILS, BP. : \_\_Yaoundé, Tél. : 657 76 03 88/659 43 45 68, sont attributaire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susvisé, pour un montant **Toutes Taxes Comprises (TTC) de trente-neuf millions sept cent quarante-six mille vingt-cinq (39 746 025) francs CFA et un délai d'exécution de trois (03) mois.**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Okola, le **11 JUN 2026**

**Ampliations :**

- PREFET-L/MONATELE pour information ;
- ARMP-CE/YAOUNDE pour publication ;
- DDMINMAP/MONATELE pour information ;
- Président CIPM/OK
- CHRONO/ARCHIVES.

**LE MAIRE.**



*D. N. Vincent De Paul*